

---

## COMPTE RENDU

The Commission on Preservation and Access and The Research Libraries Group, Inc. *Preserving digital information: report of the Task Force on Archiving of Digital Information*. Washington: The Commission on Preservation and Access, 1996, v, 59 p.

---

**JAMES TURNER**  
**Professeur adjoint**  
**École de bibliothéconomie**  
**et des sciences de l'information**  
**Université de Montréal**

Créé en décembre 1994, le *Task Force on Digital Archiving* (Groupe de travail sur les archives numériques) était composé de membres de divers milieux (industrie, musées, archives, bibliothèques, éditeurs, sociétés savantes et gouvernement). Le groupe avait comme mandat de:

- Identifier les problèmes et trouver des solutions pour que le repiquage technologique soit considéré comme une approche acceptable, afin d'assurer l'accès continu aux documents électroniques et ce, pour une durée indéterminée;
- Identifier les obstacles à la solution de chaque problème identifié;
- Pour chaque problème, recommander des actions qui permettraient de le résoudre;
- Considérer des alternatives au repiquage;
- Faire d'autres recommandations s'il y a lieu.

Le groupe de travail a d'abord préparé un rapport préliminaire en août 1995, puis suite aux commentaires de divers milieux, il a publié son rapport final, en mai 1996.

Le rapport est divisé en cinq sections soit : Le défi de l'archivage de l'information numérique, Objets informationnels dans le paysage numérique, Rôles et responsabilités des archives, et Sommaire et recommandations. Chaque section comporte des sous-sections portant sur des aspects plus précis. L'introduction présente les problèmes de la fragilité de la mémoire culturelle à l'ère numérique ainsi que les limites de la technologie numérique. La deuxième section traite de l'obsolescence technologique, de la migration de l'information numérique, des questions d'ordre légal et organisationnel, et du besoin d'une infrastructure profonde (*"deep infrastructure"*). Dans le cas de cette dernière, il s'agit, non pas d'offrir des solutions mais plutôt de poser les bonnes questions, soit celles qui permettraient aux nombreux intervenants de comprendre la problématique et, éventuellement, d'offrir des solutions qui contribueraient au but commun de préserver le patrimoine culturel. La troisième section aborde la question de l'intégrité des objets informationnels dans l'environnement numérique, et des types

d'attributs que ces objets acquièrent au cours de leur vie et qui leur donnent leur identité. La quatrième section concerne l'importante question des rôles et responsabilités des services d'archives. Entre autres, on propose une structure décentralisée pour l'acquisition, la protection et la conservation des objets informationnels numériques. On prône également un processus formel d'agrément des dépôts d'archives numériques, afin d'établir un climat de confiance en ce qui a trait à l'intégrité et la longévité de ces documents, de même qu'un mécanisme qui favoriserait des opérations de sauvegarde par d'autres institutions si jamais un partenaire faisait défaut à ses obligations ou changeait de politique de façon à mettre en danger la survie de certaines archives. Finalement, le groupe de travail donne ses conclusions et ses recommandations.

Très rapidement, le groupe a décidé d'aller plus loin que la prémisse de base de son mandat. Il a orienté ses travaux sur le concept plus large et plus riche de la migration, considéré par le groupe comme fonction essentielle des archives numériques, plutôt que sur celui du repiquage. Par ailleurs, le groupe a tenté de distinguer entre archives numériques (" *digital archives* ") et bibliothèques numériques (" *digital libraries* "), distinction qui n'est pas du tout évidente mais qui, pour ce groupe, se base essentiellement sur le fait que les archives numériques assument les rôles additionnels de stockage et d'accès à long terme.

Les services d'archives qui souhaitent avoir le statut de dépôt d'archives numériques agréé doivent être capables de prouver qu'ils rencontrent ou excèdent les normes et critères d'un programme indépendant d'agrément. Par ailleurs, ces dépôts agréés auront à leur disposition des moyens légaux et économiques leur permettant d'intervenir pour effectuer la sauvegarde d'informations ayant une valeur culturelle importante. Sans ces mécanismes, croit le groupe de travail, la préservation du patrimoine culturel dépendrait trop des forces du marché, lesquelles ne tiendraient pas nécessairement compte de la valeur à long terme des archives ni des critères d'intérêt public.

Ce rapport constitue une contribution importante aux réflexions et aux discussions sur la problématique de la conservation à long terme des archives informatisées, problématique d'une grande importance pour la communauté archivistique mondiale. C'est le fruit d'un travail structuré et systématique mené par une équipe de gens éminents dans le domaine et qui tient compte de l'opinion d'un grand bassin de professionnels. L'orientation est américaine, mais les discussions sont aussi pertinentes aux travaux des communautés archivistiques de tous les pays. Ainsi, ce rapport est une bonne source d'informations pour d'autres instances qui ont à se pencher sur cette question cruciale, et il peut servir de document de base à leurs discussions.

Les conclusions du rapport portent à réfléchir. Les mécanismes décrits sont assez radicaux et on peut être d'accord ou non avec eux. La question d'une *infrastructure profonde* est particulièrement troublante. Il faudrait réussir à implanter des mécanismes infaillibles permettant aux dépôts agréés d'exercer tout le pouvoir nécessaire pour protéger des archives qui peuvent se trouver menacées par toute une panoplie de situations et ce, avec l'appui solide de l'État. On peut faire une comparaison avec l'industrie nucléaire qui, malgré tous les mécanismes en place et toutes les assurances des responsables, a eu de nombreux accidents de parcours ayant des conséquences lourdes. Il est clair que la communauté archivistique aura à veiller constamment sur le bon fonctionnement des mécanismes qui peuvent être instaurés. Par ailleurs, les méca-

nismes prônés dans les conclusions du rapport auront sans doute besoin d'être adaptés à de multiples situations individuelles.

À cause de la prolifération des documents numériques dans le monde actuel, il est important de développer des stratégies utiles le plus rapidement possible. On ne peut pas se permettre le luxe d'ignorer le problème et de laisser le soin de trouver des solutions à une génération future d'archivistes. Le rapport de la *Commission on Preservation and Access* est un document qui nous aidera dans nos discussions et nos délibérations sur cette question. L'exposé des points importants entourant la conservation des documents numériques peut bien servir de point de départ pour de tels travaux. En fait on peut considérer ce rapport comme une lecture obligatoire pour tout archiviste concerné par ce problème urgent.